



Plan d'Action Agricole

Agir pour conforter l'activité économique agricole
et faciliter son insertion dans la vie du territoire

Objectifs

Définir un programme d'actions pour une agriculture dynamique et durable.

La démarche de la Chambre d'Agriculture des Vosges se déroule en plusieurs étapes : **diagnostic complet** : évolution de l'activité agricole (analyse statistique), bilan des actions déjà menées sur le territoire le cas échéant, enquête auprès des exploitants abordant l'ensemble des aspects liés à l'activité agricole (foncier, fonctionnement humain, valorisation des produits, matériel et équipements, environnement et paysage...), productions cartographiques, **définition d'orientations prioritaires** selon les problématiques mise en évidence lors du diagnostic, **animation d'ateliers thématiques** participatifs : rencontre d'élus locaux, d'exploitants agricoles et de techniciens des structures concernées. Réflexion sur les pistes envisageables pour répondre aux enjeux locaux. **Elaboration d'un programme et de fiches-actions** priorisées identifiant les outils et les partenaires technico-financiers mobilisables pour la mise en œuvre du Plan d'Action Agricole (PAA).

Service

Résultats

Un programme d'action partagé et adapté au contexte agricole du territoire qui valorise économiquement votre territoire.

Livrables

Dossier synthétique reprenant l'ensemble des éléments illustrés par les graphiques et cartographies nécessaires, fiches-actions détaillées.

Public

Communautés de communes et autres collectivités en milieu rural ou périurbain.

Les +

Une démarche qui prend en compte toutes les dimensions de l'activité agricole (économique, sociale, environnementale...). Des méthodes participatives pour un projet co-construit et « sur mesures ».

Modalités

Travail en étroite collaboration avec les agents de développement des collectivités.

Quelques références

Communauté de Communes de la Haute Moselotte...

